

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01211
Numéro SIREN : 823 202 775
Nom ou dénomination : 9 EDITIONS

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt 2206



SAS 9 EDITIONS

11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE

06110 LE CANNET

COMPTES ANNUELS

Exercice du 14/10/2016 au 31/12/2017

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 9 EDITIONS** relatifs à l'exercice du **14/10/2016** au **31/12/2017**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	7 761 euros
Chiffre d'affaires :	9 619 euros
Résultat net comptable :	-3 257 euros

Fait à ANTIBES

Le 30/05/2018

Signature

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 9 EDITIONS** relatifs à l'exercice du **14/10/2016** au **31/12/2017**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 7 761 euros

Chiffre d'affaires : 9 619 euros

Résultat net comptable : -3 257 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ANTIBES

Le 30/05/2018

Signature

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **14102016** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage
art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE CANNES
16 boulevard Leader
06400 CANNES
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS 9 EDITIONS
11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE

Identification du destinataire

06110 LE CANNET

82320277500016

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Edition, imprimerie, reproductSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 28% Bénéfice imposable au taux de 15% Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **3 257**

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou affèrent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA ACE COMPTA
BAT D934 CHEM DES AMES DU PURGATOIRE
06600 ANTIBES

0492931362

A Cannes, le 22052018
Signature et qualité du déclarant

LAY Jean-Christophe Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 9 EDITIONS**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *teret a quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SAS 9 EDITIONS										11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE										Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		06110 LE CANNET																								
Numéro SIRET *		8	2	3	2	0	2	7	7	5	0	0	0	1	6											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15										Durée de l'exercice précédent *														
												Exercice N clos le										31122017				
												Exercice N-1 clos le														
ACTIF		Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010											012													
		014											016													
	Immobilisations corporelles*	028	1 588										030	557										1 031		
	Immobilisations financières* (1)	040	15										042											15		
	Total I (5)	044	1 603										048	557										1 046		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050											052												
		Marchandises *	060	399										062											399	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064											066													
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	712										070											712		
		072	1 649										074											1 649		
	Valeurs mobilières de placement	080											082													
	Disponibilités	084	3 956										086											3 956		
	Charges constatées d'avance *	092											094													
	Total II	096	6 715										098	6 715												
	Total général (I + II)	110	8 318										112	557										7 761		
PASSIF												Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120											120	3 000												
	Ecart de réévaluation	124											124													
	Réserve légale	126											126													
	Réserves réglementées*	130											130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132											132													
	Report à nouveau	134											134													
	Résultat de l'exercice	136											136	(3 257)												
	Provisions réglementées	140											140													
Total I	142	(257)										142	(257)													
Provisions pour risques et charges Total II												154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166											166	420												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 6 211)	172											172	7 597												
	Produits constatés d'avance	174											174													
Total III	176	8 017										176	8 017													
Total général (I + II + III)												180	7 761													
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193											(4) Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197											(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 687											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199											Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SAS 9 EDITIONS**Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31122017	1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	1 242		
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires {	215 217	214 218		8 376	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	3		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	9 622		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	(1)	
Variation de stock (marchandises) *			236	(399)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	11 851		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	286	244	286	
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
Dotations aux amortissements *			254	557		
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259 260	262	583		
Total des charges d'exploitation (II)			264	12 878		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(3 257)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(3 257)		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	3 257
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	987	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	989	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	991			
	Divers* ZFA (44 quater-decies)	345	344	346	655	
	Investissements outre-mer					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	3 257
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	3 257

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 9 EDITIONS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472	1 672	474	83	476	1 588										
Immobilisations financières		480		482	15	484		486	15												
TOTAL		490		492	1 687	494	83	496	1 603												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562	557	564		566	557										
TOTAL		570		572	557	574		576	557												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)				Désignation de l'entreprise : SAS 9 EDITIONS				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860	3 257	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	3 257	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐		
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	528
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	566
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 9 EDITIONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 14102016		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		15	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	9 619	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	9 619	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	(1)	
Variation négative des stocks	145	(399)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	6 885	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	583	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	7 068	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	2 553
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 ⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 3 2 0 2 7 7 5 0 0 0 1 6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 9 EDITIONS

ADRESSE (voie) 11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE

CODE POSTAL 06110

VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAY Prénom(s) JEAN-CHRISTOPHE
Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 1 530
Naissance : Date 30041979 N° département 57 Commune METZ Pays FRANCE
Adresse : N° 137 Voie AVENUE MAURICE CHEVALIER
Code postal 06150 Commune CANNES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique TRAN Prénom(s) PHILIPPE
Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 1 470
Naissance : Date 19101986 N° département 84 Commune PERTUIS Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie AVENUE HOTEL DES POSTES
Code postal 06800 Commune CAGNES SUR MER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

9 EDITIONS
SAS au capital social de 3000 euros
Adresse : 11-13 Chemin de l'industrie, Canéopole, (06110) LE CANNET
RCS de Cannes : 823 202 775

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du onze juillet deux mille dix-huit

Le 11 Juillet 2018 à 17 heures,

Les membres de la société 9 éditions au capital de 3000 euros, se sont réunis en assemblée générale à Le Cannet (06110) 11-13 Chemin de l'industrie, Canéopole sur convocation de chaque associé par courrier remis en main propre.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAY Jean-Christophe en sa qualité de Président de la société conformément à l'article des statuts relatif à la direction des Société (ci-après le « Président de l'Assemblée »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de l'Assemblée, permet de constater que les associés présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent le quorum imposé par les dispositions statutaires.

Le président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

1. Le texte des résolutions proposées ;
2. La feuille de présence ;
3. Un exemplaire des statuts ;
4. Les copies des convocations adressés aux associés ;

Puis le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ! Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- ! Quitus de la présidence ;
- ! Affectation du résultat.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS (3257 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation de résultat

L'Assemblée générale des associés décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS (3257 €) de la manière suivante :

Affectation des pertes en report à nouveau.

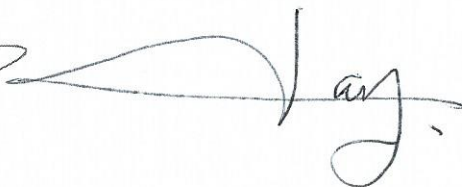
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée

M. Philippe TRAN
LAY

M. Jean-Christophe
LAY



9 éditions

11-13 Chemin de l'industrie

06110 Le Cannet

Tel : 06-51-79-11-75

TRAN Philippe

2 Avenue Hôtel des Postes

06800 Cagnes Sur Mer

Objet : Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Vous êtes convié à l'assemblée générale ordinaire du 11 Juillet 2018 à 17 heures dans les bureaux de 9 éditions 11-13 Chemin de l'industrie afin d'obtenir l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; le quitus de la présidence et l'affectation du résultat.

Merci de confirmer votre présence à l'aide de cette convocation.

Bien cordialement,

Jean-Christophe LAY

Associé et Président

9 éditions

Remis en main propre le 04 Juillet 2018

Barrer la mention inutile et signer :

Sera présent à l'AG Extraordinaire

~~Ne sera pas présent à l'AG Extraordinaire~~

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. LAY', written over a horizontal line.

9 éditions

11-13 Chemin de l'industrie
06110 Le Cannet
Tel : 06-51-79-11-75

LAY Jean-Christophe
137 Avenue Maurice Chevalier
06150 Cannes La Bocca

Objet : Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Vous êtes convié à l'assemblée générale ordinaire du 11 Juillet 2018 à 17 heures dans les bureaux de 9 éditions 11-13 Chemin de l'industrie afin d'obtenir l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; le quitus de la présidence et l'affectation du résultat.

Merci de confirmer votre présence à l'aide de cette convocation.

Bien cordialement,

Jean-Christophe LAY
Associé et Président
9 éditions

Remis en main propre le 04 Juillet 2018

Barrer la mention inutile et signer :

Sera présent à l'AG Extraordinaire

~~Ne sera pas présent à l'AG Extraordinaire~~

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. LAY', written over a horizontal line.